

60660 - MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO

Téléphone : 03.44.27.10.02

Vote du compte financier unique 2025 – Budget 2026Date de convocation :

24.04.2026

Date d'affichage :

24.04.2026

N°14-2026Membres élus : 15Présents : 12

Abstention : 0

Pour : 12 – Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO**

Séance du Mardi 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Marine LEBRETON FILIPIDIS, Maire.

Étaient présents : Madame Louise BARBERIS, Monsieur Vincent DARGERIE, Monsieur Laurent DEGLAVE, Monsieur Jean-Louis DE KRAHE, Madame Marine LEBRETON FILIPIDIS, Madame Maud LETURQUE, Monsieur Florian LOGEAS, Monsieur Patrick NIODO, Monsieur Julien RATELADE, Monsieur Christian TRIN, Madame Maryline VIVIER, Madame Claire XIXONET

Étaient absents excusés :

Monsieur Kévin CLEROY

Madame Manuella DUROYAUME donne pouvoir à Monsieur Christian TRIN

Madame Léa MARTINEZ donne pouvoir à Madame LEBRETON FILIPIDIS

Secrétaire de séance : Monsieur De KRAHE

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de **SAINT-VAAST-LES-MELLO**;

Vu le CFU 2025 de la commune de **SAINT-VAAST-LES-MELLO** ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;



Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame Marine LEBRETON FILIPIDIS, maire, a quitté la séance au moment du vote du compte financier unique et n'a, dès lors, pu prendre part au vote ni exercer le pouvoir qui lui avait été confié. Le conseil municipal a élu *Madame Claire XIXONET* pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par Madame Marine LEBRETON FILIPIDIS:

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	647 176.98€	1 006 494.00€	1 653 670.98€
	Recettes réalisées	408 908.53€	1 011 101.86€	1 420 010.39€
	Restes à réaliser	84 692.50€	0€	84 692.50€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	679 932.83€	1 707 397.33	2 387 330.16€
	Dépenses réalisées	576 269.52€	781 675.68€	1 357 945.20€
	Restes à réaliser	71 113.60€	0€	71 113.60€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-167 360.99€	229 426.18€	62 065.19€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	32 755.85€	700 903.33€	733 659.18€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-134 605.14€	930 329.51€	795 724.37€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	13 578.90€	0€	13 578.90€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-121 026.24€	930 329.51€	809 303.27€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de Saint-Vaast-lès-Mello

- **DONNE** pouvoir à Madame le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance le 28 avril 2026

Le Maire,

Marine LEBRETON

